

Code de conduite

La société uhlsport GmbH ne fera affaire qu'avec des fournisseurs qui partagent l'éthique de la société, à savoir le respect des normes juridiques, éthiques et morales les plus élevées.

Notre objectif est de créer et d'encourager la construction de relations à long terme qui fournissent de bons emplois à des salaires équitables et qui améliorent également les conditions de vie dans leurs communautés.

Toutes les installations qui fournissent nos produits, y compris les usines internes, les entrepreneurs, les titulaires de licences ou autres partenaires commerciaux (appelés "fournisseurs") sont tenus de respecter le "Code de conduite" d'uhlsport GmbH et de garantir le respect de celui-ci dans toutes les relations contractuelles, de sous-traitance ou autres. En établissant ces lignes directrices, la société uhlsport GmbH estime qu'elle exerce efficacement son influence économique auprès de ses partenaires commerciaux pour les encourager à respecter pleinement les lois destinées à protéger leurs employés et à soutenir les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires.

Les lignes directrices suivantes ont été élaborées pour garantir un respect constant de la part de tous les fournisseurs et vendeurs. La société uhlsport GmbH reconnaît que les lignes directrices aideront également la direction à sélectionner des partenaires commerciaux qui respectent les normes et pratiques du lieu de travail de manière cohérente.

Respect des employés:

Rémunération:

Nos fournisseurs sont tenus de payer le salaire minimum ou le salaire habituel approprié et de respecter toutes les exigences juridiques en matière de règlement. Les salaires doivent être payés en temps voulu, régulièrement et entièrement dans une monnaie légale. Les employés ont droit à une rémunération suffisante pour leur permettre, à eux et à leur famille, de vivre une vie humaine.

Heures de travail:

Nos fournisseurs ne sont pas autorisés à laisser leurs employés travailler après les heures de travail normales prévues par la loi ou au-delà du nombre d'heures supplémentaires autorisées par la loi. En aucun cas, la semaine normale ne peut dépasser 48 heures. Les employés ont droit à au moins 24 heures de repos successives par période de 7 jours. Sauf circonstances particulières, la durée combinée du temps de travail normal et des heures supplémentaires ne peut dépasser 60 heures dans une semaine.

Relation de travail:

Nos fournisseurs doivent introduire des règles et des conditions à respecter, lesquelles sont respectées et protégées par les employés conformément aux lois nationales et internationales sur le travail et aux lois sur la sécurité sociale et les règlements de travail étant des droits acquis. Ils reconnaissent et respectent les droits de leurs employés à fonder notamment le droit d'associations de leur choix ou à y adhérer.

Sécurité et santé:

Nos fournisseurs doivent assurer un lieu de travail sain et sûr qui garantit la santé et la sécurité de leurs employés. Les partenaires commerciaux sont responsables des soins médicaux appropriés sur le lieu de travail et des installations qui y sont liées. Les employés doivent recevoir les formations et les équipements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Le travail des enfants:

Nos fournisseurs n'emploient pas d'enfants ou de jeunes qui sont encore à l'âge de la scolarité obligatoire dans le pays ou qui n'ont pas encore atteint l'âge minimum légal pour travailler. En aucun cas, l'âge minimum ne peut être inférieur à 15 ans. Des mécanismes fiables doivent être fournis dans le cadre de leur procédure de fixation au rapport d'âge.

Un régime spécial de protection des jeunes travailleurs qui exclut le travail de nuit et ne présente aucun danger pour leur santé, leur sécurité, leur moralité et leur développement.

Le travail forcé:

Nos fournisseurs n'auront pas recours au travail forcé, en particulier dans le cadre du travail en prison, de l'obligation de travail, du travail d'esclave ou de l'esclavage pour dettes. Les employés ont le droit de quitter leur emploi et de mettre fin à leur contrat de travail en respectant un délai de préavis adéquat vis-à-vis de l'employeur.

Harcèlement ou abus:

Nos fournisseurs mettront en place une procédure pour s'assurer qu'aucun travailleur n'est soumis à des châtiments physiques ou à d'autres formes d'abus psychiques ou physiques.

Non-discrimination :

Nos fournisseurs ne feront aucune discrimination en matière d'emploi, y compris en ce qui concerne l'embauche, la rémunération, le transport, les mesures disciplinaires, le préavis ou la retraite, sur la base du sexe, de l'âge, de la religion, de la race, de la caste, de la naissance, du milieu social, d'un handicap, de l'origine ethnique ou nationale, de la nationalité, de l'appartenance ou de l'opinion politique, de l'orientation sexuelle ou d'une obligation informelle, d'exclure ou de préférer.

Développement durable:

Nos fournisseurs doivent adopter des procédures responsables qui réduisent les effets négatifs de leur entreprise sur l'environnement. Il est nécessaire que toutes les lois locales et internationales de protection de l'environnement soient respectées et que des actions adéquates soient garanties, afin de réduire les effets néfastes sur la communauté, les ressources naturelles et l'environnement dans son ensemble.

L'éthique des affaires:

On attend de nos fournisseurs qu'ils ne soient impliqués ni dans la corruption, ni dans l'extorsion, ni dans les détournements de fonds de toutes sortes. Nos fournisseurs ne peuvent prendre part ni à la falsification de ces informations (activités, structure et réalisation) ni à une action de tromperie dans la chaîne de livraison.